



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvacluse.fff.fr
Site : <http://grandvacluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

LE PEF AU SERVICE DES CLUBS



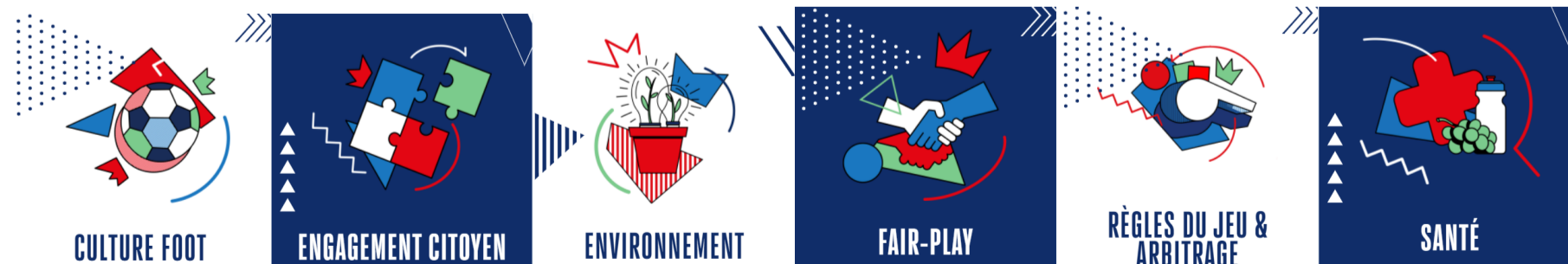
Lancé en 2014 par la FFF, le Programme Educatif Fédéral (PEF) est un outil pédagogique complet, mis à la disposition des Ligues, Districts, Clubs amateurs et professionnels, dirigeant(e)s et éducateur(trice)s, pour former les jeunes licencié(e)s U6 à U19 (5 à 18 ans) aux règles du jeu et de vie.

Chaque trimestre, à partir du mois de janvier, le District Grand Vacluse et la commission dédiée récompenseront le club lauréat du « PEF Challenge » sur la base des actions réalisés au sein des différents clubs, depuis le début de saison.

QUATRE ÉTAPES MAJEURES POUR S'INSCRIRE DANS LE PEF

1. Inscrire le club dans le dispositif « Programme Educatif Fédéral » via Footclubs. Pour cela, il faudra cocher la case « Demandé » à côté de « Engagement dans l'application du Programme Educatif Fédéral ».
2. Identifier et renseigner le « référent PEF » par l'intermédiaire de Footclubs.
3. Participer aux réunions de secteur « Programme Educatif Fédéral » organisées par le District.
4. Utiliser le site pef.fff.fr pour prendre connaissance des outils mis à disposition, de l'actualité lié au dispositif et pour faire remonter les actions.

SIX THÉMATIQUES PROPOSÉES



Réalisez des actions liées aux thèmes du PEF, remplissez les fiches actions proposées et faites les remonter sur secretariat@grandvacluse.fff.fr pour publication sur notre site et nos réseaux sociaux.
Vous deviendrez peut-être le club lauréat du PEF Challenge !

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 10

DU 04 Septembre 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion dématérialisée du Mercredi 02 Octobre 2024

Présents : MM. BENOIT– BERANGER– RANC – MAKHECHOUCHE – GUIGUE –MANIERE – ALLIO – BEN ALI – IASIO – BERTHELOT –BEN AISSA – RIPPERT – ARNAUD – BERANGIER – SAHBI – MME GARCIA – D'ASCANIO – DOSSARD

- M. Najim AZEHAF démissionne de la commission de discipline, il ne peut honorer son engagement.
- Mme Marjorie PALUD et M. Thierry MARTINEZ retirent leur candidature en commission de discipline.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2024/2025

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2024/2025 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

BARTHELASSE US D3
BEDARRIDES AVS U14D2
CAMARET AVS D3
CAVAILLON ARC D1
CHATEAURENARD FA D2
ENTRAIGUES ALTHEN FC D4
LE THOR US
ST. MAILLANAIS D2
ORANGE FC
PERTUIS USR U17D1
VELLON SO U15 Brassage
VIOLES AVS
E. GORDES D2
AV. C. AVIGNONNAIS U14R

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2024/2025

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 02 Octobre 2024

Présents : MM. ROCHER Lionel – CRESPIEN Raymond – DEPACE Thomas- SANPERE Alain MME GONDRAN Lina

Excusés : MME GUEGAN Martine – M. ILAFKIHEN Tarik

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 07 : LES VIGNERES FC / ST JEAN DU GRES – DISTRICT 4 du 15/09/2024
DOSSIER N° 22 : JS APT / ST JEAN DU GRES – U18 F à 8 du 28/09/2024
DOSSIER N° 23 : JS APT / CAVAILLON ARC – U13F du 28/09/2024
DOSSIER N° 24 : ETOILE D'AUBUNE / ORANGE FC – Brassage U13 accession du 28/09/2024
DOSSIER N° 25 : ST REMY 2 / CALAVON / MAILLANE – Brassage U12 U13 du 28/09/2024
DOSSIER N° 26 : MORIERES ACS / ORANGE FC / MONTEUX – Brassage U12 U13 du 21/09/2024
DOSSIER N° 27 : PERTUIS USR / VILLENEUVE FC – U19 D1 du 28/09/2024
DOSSIER N° 28 : BOLLENE RCB / AVIGNON AC – U17 D1 du 29/09/2024

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 21 : GORDES ESP / ST ANDIOL O – DISTRICT 4 du 29/09/2024

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Reserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 07 : LES VIGNERES FC / ST JEAN DU GRES – DISTRICT 4 du 15/09/2024

Vu sur le rapport de Mr BERTHON Daniel arbitre bénévole :

« A la 60 -ème minute de jeu j'ai sifflé la fin de la rencontre car les joueurs de ST JEAN DU GRES ont refusé de sortir de la surface de réparation alors que

j'avais sifflé un penalty contre eux

Attendu que l'article « procédure d'exécution » de la loi 14 des lois du jeu stipule match arrêté pour non-respect de la procédure de penaltys.

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu à ST JEAN DU GRES pour en porter bénéfice au LES VIGNERES**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 22 : JS APT / ST JEAN DU GRES – U18 F à 8 du 28/09/2024

Vu le courrier électronique de Mr KARMATI Rheda responsable de la JS APT en date du 24/09/2024 qui précise :
« L'équipe de JS APT ne sera pas présente à la rencontre du 28/09/2024 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à JS APT (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 23 : JS APT / CAVAILLON ARC – U13F du 28/09/2024

Vu le courrier électronique de Mr KARMATI Rheda responsable de la JS APT en date du 24/09/2024 qui précise:
« L'équipe de JS APT ne sera pas présente à la rencontre du 28/09/2024 et ce par manque d'effectif.»

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à la JS APT (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 24 : ETOILE D'AUBUNE / ORANGE FC – Brassage U13 accession du 28/09/2024

Vu l'évocation portée par la commission du football Animation
Cette évocation porte sur la qualification et la participation du joueur de ORANGE 2 suivant

- HACHIMI Nabil
- HACHIMI Ilyes
- MENNEBOO Soan
- EL JADOUANI Mehdi

Attendu qu'après vérification de la feuille de match de la dernière journée il s'avère que ces joueurs

- HACHIMI Nabil
- HACHIMI Ilyes
- MENNEBOO Soan
- EL JADOUANI Mehdi

Ont participé à la dernière rencontre de l'équipe 1 d'ORANGE FC

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à ORANGE 2 pour en porter bénéfice à l'équipe d'ETOILE D'AUBUNE**

Cette décision entraine la perte de -1 point (règlement championnat U 13)

Pour information toutes nouvelles fautes en récidive entraineront l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 25 : ST REMY 2 / CALAVON / MAILLANE – Brassage U12 U13 du 28/09/2024

Vu l'évocation portée par la commission du football Animation
Cette évocation porte sur la qualification et la participation des joueurs de ST REMY suivant

- NEJJARI Amine
- FATIHI Madhi

Attendu qu'après vérification de la feuille de match de la dernière journée il s'avère que ces joueurs

- NEJJARI Amine
- FATIHI Madhi

Ont participé à la dernière rencontre de l'équipe 1 ST REMY

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à ST REMY 2 pour en porter bénéfice aux équipes de CALAVON et de MAILLANE**

Pour information toutes nouvelles fautes en récidive entraineront l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 26 : MORIERES ACS / ORANGE FC / MONTEUX – Brassage U12 U13 du 21/09/2024

Vu l'évocation portée par la commission du football Animation

Cette évocation porte sur la qualification et la participation des joueurs de MONTEUX O suivant

- KEBIRI Naham
- MONTEIL Yanis
- KEBIRI Sarahne
- AMCHALA Lamine

Attendu qu'après vérification de la feuille de match de la dernière journée il s'avère que ces joueurs

- KEBIRI Naham
- MONTEIL Yanis
- KEBIRI Sarahne
- AMCHALA Lamine

Ont participé à la dernière rencontre de l'équipe 1 de MONTEUX

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à MONTEUX 2 pour en porter bénéfice aux équipes de MORIERES ACS et ORANGE FC

Cette décision entraîne la perte de -1 point (règlement championnat U 13)

Pour information toutes nouvelles fautes en récidive entraîneront l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 27 : PERTUIS USB / VILLENEUVE FC – U19 D1 du 28/09/2024

Vu la réserve portée sur la feuille de match par le dirigeant de VILLENEUVE FC.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de PERTUIS USB pour le motif SON inscrits sur la feuille de match plus de 2 mutés hors période.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 30/09/2024, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en 1^{er} ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue méditerranée il s'avère que ce le nombre de mutés était conforme au règlement

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain PERTUIS USB – VILLENEUVE 3 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 28 : BOLLENE RCB / AVIGNON AC – U17 D1 du 29/09/2024

Vu la réclamation d'après match envoyée par M BRAI Amir irrecevable ; jugée car mal formulée

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain BOLLENE RCB – AVIGNON AC 1 à 4

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 30 Septembre 2024

Présents : M. CHAUMARD, Mmes GUEGAN, NICOLAS

Excusé : M. RANC, M. GILLES (Président),

SECTEUR CHAMPIONNAT

D1 :

Le match N° 2886658 : **BOLLENE RCB / GOULT ROUSSILLON** du 06/10 se jouera au stade BACCONNIER

D3 :

Le match N°28883558 : **BOLLENE RCB / CADEROUSSE US** du 06/10 se jouera au stade BACCONNIER

Le match N° 28883560 : **ORANGE FC / SARRIANS COM** du 06/10 est reporté sans date (en attente discipline)

Le match N° 28883372 : **CAMARET AS / DENTELLES FC** du 08/09, programmé le 13/10 est reporté au 20/10.

Le match N° 28883547 : **ORANGE FC / CADEROUSSE US** du 08/09, programmé le 13/10 est reporté sans date (en attente discipline)

Le match N° 28883543 : **NYONS FC / CARPENTRAS, FC** du 08/09, programmé le 13/10 est reporté au 20/10.

Le match N° 28883546 : **COURTHEZON SC / LES MINOTS DU VASIO** du 08/09, programmé le 13/10 est reporté au 20/10.

Le match N° 28882772 : **LES VIGNERES FC / BC ISLE** du 08/09, programmé le 13/10 est reporté au 20/10.

Le match N° 28882770 : **OPPEDE MAUBEC / SC LUBERON** du 08/09, programmé le 13/10 est reporté au 20/10.

D4 :

En réponse à l'**OLYMPIQUE SALTESIEN**, report du match impossible (**NYONS** déjà 2 rencontres programmées le 13/10 et le 20/10)

Note à **MJCV BOLLENE** le match N° 28940700 : **MJCV BOLLENE / BOLLENE FOOT** du 03/11 devra se jouer sur terrain neutre (+20km).

SECTEUR COUPE

Ci-joint les tirages du 1^{er} tour de la Coupe Roumagoux et Espérance à jouer le 13/10.

Coupe Roumagoux :

Exempt : **MONDRAGON SC**

**A.S. RASTEAU 1 / ST.O.C. VILLELAURE 1
ASV 1 / COMETE S. SARRIANS 1
AV.S. BEDARRIDAI 1 / F.C. PALUNAI 1
DENTELLES F. C. 1 / OLYMPIQUE SALTESIEN 1
ST JEAN GRES FONTV. 1 / SP.C. ROGNONAI 1
F.C. TARASCON 1 / LMDV 1
J.S. VISANNAISE 1 / U.S. ST SATURNINOISE 1
NYONS F.C. 1 / BOLLENE FOOT 1
O. NOVAIS 1 / AV.S. RICHERENCHES 1
OPPEDE MAUBEC 1 / F.C. VIGNERES 1
SP.O. MORNASSIEN 1 / FCEA 1
ST ANDIOL OLYMPIQUE 1 / FC ALPILLES 1
TARASCON S. C. 1 / F.C. AUREILLOIS 1
TRAVAILLAN F.C. 1 / AV. C. AVIGNONNAIS 1
U. S. THOROISE 1 / AV.S. VIOLESIEN 1
U.S. CADEROUSSIENNE 1 / STADE CABANNAIS 1
U.S. TOURAIN 1 / LACOSTE US 1
U.S BARTHELASSE 1 / JS ST ETIENNE GRES 1**

U.S. GRES ORANGE 1 / ORANGE F. C. 1 reporté sans date (en attente discipline)

Coupe Espérance :

Les matchs de lever de rideau se joueront à 12h30.

Exempt : **LES VALAYANS 2**

**A.R.C. CAVAILLON 2 / SP.C. GADAGNIEN 2
AC VEDENE LE PONTET 3 / F.C. AUREILLOIS 2
AV.S. BEDARRIDAI 2 / U. S. THOROISE 2
AV.S. VIOLESIEN 2 / R. C. B. BOLLENE 2
AVENIR GOULT ROUSSIL 2 / U.S. TOURAIN 2
BOXELAND C. ISLOIS 2 / ST. MAILLANAIS 2
CALAVON F. C. 2 / U.S. AUTRE PROVENCE 2
DENTELLES F. C. 2 / F.C.M.E. 2
GRAVESON ENT 2 / F.A. CHATEAURENARD 2
ST JEAN GRES FONTV. 2 / NYONS F.C. 2
ET.S. BOULBON 2 / ESPE. SORGUAISE 2
F.C. CARPENTRAS 2 / ST DIDIER PERNOISE 3
F.C. CHEVAL BLANC 2 / GORDIENNE ESPERANCE 2
F.C. VIGNERES 2 / A.S. RASTEAU 2
FC SAINT REMY 2 / O. MONTELAIS 3
O. NOVAIS 2 / U.S. LAPALUTIENNE 2**

R.C. DE PROVENCE 2 / U.S. PLANAISE 2
S.O. VELLERONNAIS 2 / TRAVAILLAN F.C. 2
SP.C. MONDRAGONAIS 2 / U.S. CADEROUSSE 2
SP.C. MONTFAVET 3 / MALAUCENE RG 2
SP.O. MORNASSIEN 2 / O. EYRAGUAIS 2
SCL 2 / F.C. VILLENEUVE 2
SCJ 3 / A.S. PIOLENCOISE 2
STADE CABANNAIS 2 / U.S BARTHELASSE 2
U.S. AVIGNONNAISE 2 / COMETE S. SARRIANS 2
U.S. GRES ORANGE 2 / OPPEDE MAUBEC 2
PERTUIS USR 2 / MORIERES ACS 2
VENTOUX SUD FC M/B 2 / AV.S. CAMARETOIS 2
MJC 2 / F. C. AVIGNON OUEST 3

Le match **MJC 2 / F. C. AVIGNON OUEST 3** devra se jouer sur terrain neutre (+20km).

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 1^{er} Octobre 2024

Présents : Mme NICOLAS (Présidente). MM. ABEILLE, BOCHET, DANY.

Absent : M. CATALIN, POLI, GARCIA

SECTEUR CHAMPIONNAT

U14 D1 :

Match de la journée 3 reporté au 09/11/2024

N° 28870924 : ST DIDIER PERNES / LES ANGLÉS EMAF

Les clubs ont la possibilité de jouer un mercredi d'octobre avec l'accord des 2 clubs et en faisant un mail au district.

U14 D2 :

Poule B :

LES MINOTS DU VASIO intègre la poule B

N° 29295235 : LMDV 21 - F.C. VILLENEUVE 22 à rattraper le 19/10/2024

N° 29295237 : JSA 21 - LMDV 21 à rattraper le 9/11/2024

N° 29295246 : LMDV 21 - LES ANGLÉS EMAF 22 à rattraper le 11/11/2024

Les clubs ont la possibilité de jouer un mercredi d'octobre avec l'accord des 2 clubs et en faisant un mail au district.

Poule C :

Match de la journée 3 reporté au 09/11/2024

N° 29595436 : FC TARASCON / CAVAILLON ARC

Match de la journée 4 reporté au 19/10/2024

N° 29295438 : CAVAILLON ARC / ST REMY FC

N° 29295439 : VAL DURANCE / TARASCON FC

Les clubs ont la possibilité de jouer un mercredi d'octobre avec l'accord des 2 clubs et en faisant un mail au district.

U15 Brassage D2/D3 :

Poule B :

Le match **N° 29300328 : ISLE BC / TARASCON SC** du 22/09/2024 se jouera le 20/10/2024

Poule D :

Le match **N° 29298996 : CAVAILLON ARC / ENTENTE BOULBON GORDES** du 22/09/2024 se jouera le 20/10/2024

Poule E :

Le match **N° 29301291 : STADE CABANNAIS / TARASCON FC** du 29/09/2024 se jouera le 20/10/2024

U16 D1 / D2 :

Note à **GJ MONDRAGON MORNAS** et **VENTOUX SUD**, la commission ne peut donner suite à votre demande.

U17 D1 :

Report pour cause de Coupe Gambardella

N° 28869198 : LES ANGLÉS / BOLLENE RCB

N° 28873098 : ST REMY / VILLENEUVE FC

Le match N°28873129 : MONTEUX O / CALAVON FC se jouera le 18/01/2025 accord des 2 clubs

U17D2

Poule A :

BC ISLE déclare forfait général

U19 D2 :

Le match N° 29578365 : CAROMB VENTOUX / TOUR D'AIGUES du 28/09/2024 se jouera 19/10/2024

SECTEUR COUPE

Date prévisionnelle pour les coupes Grand Vaucluse U14, U15, U16, U17 et U19

1^{er} Tour : 27/10/2024

2^{ème} Tour : 24/11/2024

Cadrage si nécessaire : 22/12/2024

1/8 de Finale : 09/02/2025

¼ de Finale : 06/04/2025

½ de Finale : 18/05/2025

Finale : 1^{er} Juin

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 1 octobre 2024

Présents : Mme DOSSARD (Présidente), M. VIDAL, Mme NOVELLI, M. ZANDOMENEGHI, M.BES, M. LE GALL, M. PEGAS, Mme DOUZON, M. D'ASCANIO

REUNION TOUTES FOOT

JEUDI 03 OCTOBRE DE 18H à 19H : « TOUTES FOOT » ;

LIEN D'INSCRIPTION : <https://qlic.it/1484442>

RAPPEL :

Extrait Statut de la FFF concernant la tenue réglementaire lors des matchs officiels :

« La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, de son orientation sexuelle, de son origine ethnique, de sa condition sociale, de son apparence physique, de ses convictions ou opinions.

Par ailleurs, le respect de la tenue réglementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique.

A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
- tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
- tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d'incivilité.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales.

Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées »

CORRESPONDANCE

RASTEAU : Lu et pris note de votre forfait général pour les U18F

MINOTS DU VASIO : Lu, pris note de votre forfait U15F et transmis à la commission jeunes

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8 D1

Suite à la qualification du club de l'US Le Thor en 4ème tour de coupe de France, la rencontre de la journée 2 du 29/09/2024 reportée au 13/10/2024 est reportée à nouveau au 3/11/2024

- Le match N° 29509397 AVS BEDARRIDAIS / US THOROISE 1

Report de match Journée 2 :

- Le match N° 29524917 RG MALAUCENE / EMAF LES ANGLÉS 2 se jouera le 13/10 à 12h45

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8 D2

Suite à la qualification du club de l'US Le Thor en 4ème tour de coupe de France, la rencontre de la journée 2 du 29/09/2024 reportée au 13/10/2024 est reportée à nouveau au 3/11/2024

- Le match N° 29524960 : U. S. THOROISE 2 - O. DE BARBENTANE 1

CHAMPIONNAT U18F A 8

Nous nous sommes aperçus que certains clubs n'ont pas encore validé les licences de leurs joueuses. Nous vous informons que nous contrôlons les feuilles de matchs et que nous amenderons les clubs qui ne sont pas en règle.

Rappel des joueuses qui sont autorisées à jouer en U18F : U16F – U17F - U18F (joueuses U15F non autorisées)

Rencontre de la journée 1 du 28/09/2024 :

- Match N° 29687897 VENTOUX SUD / AS RASTEAU date de report à déterminer

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Nous nous sommes aperçus que certains clubs n'ont pas encore validé les licences de leurs joueuses. Nous vous informons que nous contrôlons les feuilles de matchs et que nous amenderons les clubs qui ne sont pas en règle.

Rappel des joueuses qui sont autorisées à jouer en U15F : U14F – U15F et 6 U13F (joueuses U12F non autorisées)

CHAMPIONNAT U13 F A 8

Nous nous sommes aperçus que certains clubs n'ont pas encore validé les licences de leurs joueuses. Nous vous informons que nous contrôlons les feuilles de matchs et que nous amenderons les clubs qui ne sont pas en règle.

Rappel des joueuses qui sont autorisées à jouer en U13F : U12F – U13F et 3 U11F (joueuses U10F non autorisées)

Lors des matchs, la FMI est obligatoire, en cas de problème avec la tablette le club doit envoyer un rapport au district et doit envoyer les feuilles de match par mail via la boîte mail officiel du club au district à secretariat@grandvaocluse.fr sous 48h.

FOOT ANIMATION U6F A U11F

RAPPEL : Les autorisations parentales ne sont pas autorisées pour les plateaux, (sauf pour la rentrée du foot) Les joueuses doivent avoir une licence officielle FFF pour participer aux plateaux féminins de U6F-U9F et U10F-U11F.

Lors des plateaux, les licences des joueuses sont obligatoires et doivent être fournies au club recevant. Les feuilles de plateaux doivent être complétées par le club recevant et envoyées par mail avec les feuilles de licences via la boîte mail officiel au district à secretariat@grandvaocluse.fr

U6F - U9F

Rentrée du FOOT FEMININ sur le thème d'octobre ROSE

Le samedi 05 octobre à Pernes Les Fontaines.

(Sur cette journée avec l'autorisation parentale les joueuses pourront participer à la journée)

Accueil des équipes à 9h30 fin prévue vers 12h30.

PLANNING PREVISIONNEL

Licence FFF obligatoire

12 Octobre	Plateau 1
9 novembre	Plateau 2 : Thème « halloween »
23 novembre	Plateau 3
7 décembre	PLATEAU FUTSAL
14 décembre	Plateau 4
11 janvier	Plateau 5 : Thème « Gâteau des rois »
25 janvier	Plateau 6
1 mars	Plateau 7
15 mars	Plateau 8 : Thème « Carnaval »
29 mars	Plateau 9
26 avril	Plateau 10 : Thème « Pâques »

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponibles sur le site du DISTRICT.

U10F – U11F

Rentrée du FOOT FEMININ sur le thème d'octobre ROSE

Le samedi 05 octobre à Pernes Les Fontaines.

(Sur cette journée avec l'autorisation parentale les joueuses pourront participer à la journée)

Accueil des équipes à 13h30 fin prévue vers 17h

PLANNING PREVISIONNEL

Licence FFF obligatoire

12 Octobre	Plateau 1 foot à 5
9 novembre	Plateau 2 foot à 5 : Thème « halloween »
16 novembre	Plateau 3 foot à 5
30 novembre	Plateau 4 foot à 5
7 décembre	PLATEAU FUTSAL
14 décembre	Plateau 1 découverte foot à 8
11 janvier	Plateau 5 foot à 5 : Thème « Gâteau des rois »
18 janvier	Plateau 2 découverte foot à 8
25 janvier	Plateau 6 foot à 5
1 février	Plateau 3 découverte foot à 8
1 mars	Plateau 7 foot à 5
8 Mars	Plateau 8 foot à 5
15 mars	Plateau 4 découverte foot à 8 Thème « Carnaval »
29 mars	Plateau 9 foot à 5
5 avril	Plateau 10 foot à 5
26 avril	Plateau 5 découverte foot à 8 : Thème « Pâques »

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponibles sur le site du DISTRICT.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 27 septembre 2024

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), M. THIABAUD, Mme DOUZON, M. ZANDOMENEGHI, M. SASSI, M. LAURENT, M. GOUSSET.

Assiste à la séance : M. BENSALAH (CTD)

Excusé : M. ZEDGUENIDZE, M. CID.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : <https://grandvaocluse.fff.fr/>

DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > FOOT ANIMATION

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaocluse.fff.fr

U12-U13

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

3ème Journée de Brassage : le samedi 5 octobre 2024.

Les Poules et les algorithmes sont publiées sur le Site du District / Onglet Documents > Infos pratiques > Foot animation > U12-U13

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent également se faire sur Footclub.

En cas d'engagement tardif, soit après la publication de la journée du samedi votre demande sera prise en compte pour le samedi d'après.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 13h15 Coup d'envoi à 14H

Match 1 : Club Hote vs Adversaire 1

Match 2 : Adversaire 1 vs Adversaire 2

Match 3 : Club Hote vs Adversaire 2

Nous vous rappelons que des arbitres sont désignés sur le parcours U13 ACCESSION, de ce fait, il est nécessaire de respecter les horaires et fournir au District et clubs visiteurs le stade où se déroule les matchs.

Et en cas de modification d'horaire, nous vous demandons de prévenir le District le Lundi avant la rencontre afin de pouvoir en avvertir les arbitres.

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30.

Les matchs de compétition sont prioritaires sur le Foot animation. L'installation sportive doit être libérée au moins 10 min avant le début de la rencontre de compétition officielle.

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvacluse.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U12-U13) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

Rapport CSR - JOURNEE 1 U13 ACCESSION :

INFOS PRATIQUES > FOOT ANIMATION > U13 ACCESSION.

U10-U11

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

2ère journée de Brassage : le samedi 5 octobre 2024.

Les Poules et les algorithmes sont publiées sur le Site du District / Onglet Documents > Infos pratiques > Foot animation > U10-U11

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent également se faire sur Footclub.

En cas d'engagement tardif, soit après la publication de la journée du samedi votre demande sera prise en compte pour le samedi d'après.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 13h30 Coup d'envoi à 14H.

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30

Les matchs de compétition sont prioritaires sur le Foot animation. L'installation sportive doit être libérée au moins 10 min avant le début de la rencontre de compétition officielle.

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvacluse.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U10-U11) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

U8-U9

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent se faire sur Footclubs.

En cas d'engagement tardif, soit après la publication de la journée du samedi votre demande sera prise en compte pour le samedi d'après.

Constitution des Poules U8-U9 :

Nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par Poule.

Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

Modification ou changement de poules : Les demandes de changements de poules reçues après le mardi seront modifiées pour la journée suivante afin que les clubs puissent s'organiser pour recevoir.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 10h00 Coup d'envoi à 10h30

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir.

1er Plateau chez A : le samedi 5 octobre 2024.

Si A ne peut pas recevoir c'est B qui devra recevoir.

Le club ne pouvant pas recevoir doit en avvertir l'ensemble des clubs de sa poule afin de pouvoir trouver un club de repli susceptible de recevoir.

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvacluse.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U8-U9) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

PLANNING PREVISIONNEL 2024 - 2025

21 septembre	Rentrée du foot
Phase 1	
5 octobre	Plateau 1 chez A
16 novembre	Plateau 2 chez B
23 novembre	Plateau 3 chez C
7 décembre	Plateau 4 chez D
14 décembre	PLATEAU FUTSAL DE NOEL
18 janvier	Plateau 5 chez E
Phase 2	
1 février	Plateau 6 chez A
8 mars	Plateau 7 chez B
22 mars	Plateau 8 chez C
5 avril	Plateau 9 chez D
17 mai	Plateau 10 chez E
7 JUIN : JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	

U6-U7

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent se faire sur Footclub.

En cas d'engagement tardif, soit après la publication de la journée du samedi votre demande sera prise en compte pour le samedi d'après.

Constitution des Poules U6-U7 :

Nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par Poule.

Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

Modification ou changement de poules : Les demandes de changements de poules reçues après le mardi seront modifiées pour la journée suivante afin que les clubs puissent s'organiser pour recevoir.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 10h00 Coup d'envoi à 10h30

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir.

1er Plateau chez A : le samedi 12 octobre 2024.

Si A ne peut pas recevoir c'est B qui devra recevoir.

Le club ne pouvant pas recevoir doit en avvertir l'ensemble des clubs de sa poule afin de pouvoir trouver un club de repli susceptible de recevoir.

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvacluse.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U6-U7) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

PLANNING PREVISIONNEL 2024 - 2025

28 septembre	Rentrée du foot
Phase 1	
12 octobre	Plateau 1 chez A
16 novembre	Plateau 2 chez B
30 novembre	Plateau 3 chez C
14 décembre	PLATEAU FUTSAL DE NOEL
11 Janvier	Plateau 4 chez D
25 janvier	Plateau 5 chez E
Phase 2	
1 mars	Plateau 6 chez A
15 mars	Plateau 7 chez B
29 mars	Plateau 8 chez C
26 avril	Plateau 9 chez D
24 mai	Plateau 10 chez E
7 JUIN : JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	

PLANNING PREVISIONNEL 2024 - 2025 FOOT ANIMATION

Date	U6 - U7	U8 - U9	U10 - U11	U12 - U13	EFF - U6F à U9F	U10F - U11F
AOUT	31/8			REUNION EDUCATEURS		
SEPTEMBRE	7/9					
	14/9		RENTREE DU FOOT			
	21/9	RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1		
	28/9	RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1	BRASSAGE J2	
OCTOBRE	5/10	PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A	BRASSAGE J2	BRASSAGE J3	RENTREE DU FOOT	RENTREE DU FOOT
	12/10	PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A	BRASSAGE J3	BRASSAGE J4	PLATEAU 1	PLATEAU 1 Foot à 5
	19/10		BRASSAGE RATTRAPAGE	BRASSAGE RATTRAPAGE		
	26/10					
NOVEMBRE	2/11					

	9/11		PHASE 1 PLATEAU 2 CHEZ B	PHASE 1 J1	ACCESSION PHASE 1 J1	CLASSIQUE PHASE 1 J1	PLATEAU 2 "halloween" 	PLATEAU 2 Foot à 5
	16/11	PHASE 1 PLATEAU 2 CHEZ B		PHASE 1 J2	ACCESSION PHASE 1 J2	CLASSIQUE PHASE 1 J2		PLATEAU 3 Foot à 5
	23/11		PHASE 1 PLATEAU 3 CHEZ C	PHASE 1 J3	ACCESSION PHASE 1 J3	CLASSIQUE PHASE 1 J3	PLATEAU 3	
	30/11	PHASE 1 PLATEAU 3 CHEZ C			ACCESSION PHASE 1 J4	CLASSIQUE PHASE 1 J4		PLATEAU 4 Foot à 5
DECEMBRE	7/12		PHASE 1 PLATEAU 4 CHEZ D	PHASE 1 J4	FESTIVAL FOOT		FUTSAL DE NOEL 	FUTSAL DE NOEL
	14/12	PLATEAU FUTSAL DE NOEL 		PHASE 1 J5	ACCESSION PHASE 1 J5	CLASSIQUE PHASE 1 J5	PLATEAU 4	JOURNEE 1 Découverte Foot à 8
	21/12			PHASE 1 RATTRAPAGE	JOURNEE DE RATTRAPAGE			
	28/12							
JANVIER	4/1							
	11/1	PHASE 1 PLATEAU 4 CHEZ D		PHASE 1 J6	ACCESSION PHASE 2 J1	CLASSIQUE PHASE 2 J1	PLATEAU 5 "Gâteau des rois" 	PLATEAU 5 Foot à 5
	18/1		PHASE 1 PLATEAU 5 CHEZ E	PHASE 1 J7	ACCESSION PHASE 2 J2	CLASSIQUE PHASE 2 J2		JOURNEE 2 Découverte Foot à 8
	25/1	PHASE 1 PLATEAU 5 CHEZ E		PHASE 1 RATTRAPAGE	2 ^{EME} T. FESTIVAL FOOT / CHALLENGE DEP.		PLATEAU 6	PLATEAU 6 Foot à 5
	1/2		PHASE 2 PLATEAU 6 CHEZ A		ACCESSION PHASE 2 J3	CLASSIQUE PHASE 2 J3		JOURNEE 3 Découverte Foot à 8
	8/2				JOURNEE DE RATTRAPAGE			
	15/2							
	22/2							
MARS	1/3	 PHASE 2 PLATEAU 6 CHEZ A		PHASE 2 J1	ACCESSION PHASE 2 J4	CLASSIQUE PHASE 2 J4	PLATEAU 7	JOURNEE 7 Foot à 5
	8/3		PHASE 2 PLATEAU 7 CHEZ B	PHASE 2 J2	ACCESSION PHASE 2 J5	CLASSIQUE PHASE 2 J5		JOURNEE 8 Foot à 5
	15/3	PHASE 2 PLATEAU 7 CHEZ B		PHASE 2 J3	JOURNEE DE RATTRAPAGE FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL		 PLATEAU 8 "Carnaval"	JOURNEE 4 Découverte Foot à 8
	22/3		PHASE 2 PLATEAU 8 CHEZ C	PHASE 2 J4	ACCESSION PHASE 2 J6	CLASSIQUE PHASE 3 J1		
	29/3	PHASE 2 PLATEAU 8 CHEZ C		PHASE 2 J5	ACCESSION PHASE 2 J7	CLASSIQUE PHASE 3 J2	PLATEAU 9	PLATEAU 9 Foot à 5
AVRIL	5/4		PHASE 2 PLATEAU 9 CHEZ D	PHASE 2 RATTRAPAGE	FINALE FESTIVAL FOOT			PLATEAU 10 Foot à 5
	12/4							
	19/4							
	26/4	PHASE 2  PLATEAU 9 CHEZ D		PHASE 2 J6	ACCESSION PHASE 2 J8	CLASSIQUE PHASE 3 J3	PLATEAU 10 "Pâques" 	JOURNEE 5 Découverte Foot à 8
MAI	3/5							
	10/5							
	17/5		PHASE 2 PLATEAU 10 CHEZ E	PHASE 2 J7	ACCESSION PHASE 2 J9	CLASSIQUE PHASE 3 J4		
	24/5	PHASE 2 PLATEAU 10 CHEZ E			ACCESSION PHASE 2 J10	CLASSIQUE PHASE 3 J5		
	31/5						JOURNEE DES FEMININES (date à définir)	
JUIN	7/6	JND U6 U7						

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 01 Octobre 2024

Présents : Ms. Jean Daniel COLLEMAN (Président), Akim BEN AÏSSA, Fouad BOUAISS, Loïc DE CASTRO SILVA, Mohamed EZKIYOUH, Chaïb KINNOUS, Rafik LOUNISSA, Rayan MASSOUAB, Emile ROUIRE, Mourad ZEGHLI, Mme Sabah Badji

Assistent : M. Adil MOURABIT & Mourad BOULHAL

Excusés : Mme Leïla ZAKARIA, Ms. BEN MALEM Mohamed, MAKHECHOUCHE Youssef,

Reçus : Ms. KADDOURI Mohamed, AZZAOUI Abdelmajid

La CDA souhaite un prompt rétablissement à Mme Leïla Zakaria.

PROCHAINE CDA MARDI 08 OCTOBRE 2024 18h30

DIVERS RAPPELS

ARBITRES :

RAPPEL : LE SEUL ET UNIQUE NUMERO DES CONTRAIREMENTS EST : 06 73 86 35 55

- 1) Nous rappelons à l'ensemble des arbitres qu'il n'y a pas de prolongations pour les matchs « coupes jeunes* et seniors* » et que le nombre de tirs au but devant être effectués est de 5.
- 2) Tout dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match (papier ou FMI) doit être présent sur le banc de touche. Nous demandons aux arbitres la plus grande vigilance et de supprimer de la feuille de match toute personne qui serait absente.
- 3) Concernant le challenge Fair-Play de la Famille MJC, la CDA demande aux arbitres officiant en catégorie jeunes de U14 à U 19 D1 uniquement, de retourner pour le mardi soir au plus tard les fiches d'évaluation concernant ces rencontres.
- 4) **Rappel important concernant la sécurité et la santé des intervenants sur les rencontres que vous dirigez.**

La CDA vous demande d'appliquer le protocole « commotion » qui vous a été adressé par courriel.

CLUBS :

Pour une gestion optimale des désignations, nous demandons aux clubs désirant un report de match d'avertir le District & la CDA au minimum 15 jours à l'avance.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Lecture et approbation PV du 24 septembre 2024

- PV approuvé à l'unanimité

COURRIERS OFFICIELS :

- Monsieur DHEM Otmane, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- Monsieur KADDOURI Mohamed, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- Monsieur BOUBKARI Abid, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Monsieur IKAN Moussa, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais
- Monsieur SAHBI Jamel, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais
- Madame BOUHDACHE Inès, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- Monsieur VASSE Guillaume, Reçu votre courriel, lu, pris note ? une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais
- Monsieur GARCHI Ouali, Reçu votre courriel, lu, pris note, remerciements transmis
- Monsieur DARRAZI Najim, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur LAMACHI Fouad, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- Monsieur BEN MALEM Mohamed, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur DEABJI Ilias, Reçu votre courriel, manque la pièce jointe
- Monsieur MOUSSA Houmadi, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Madame DRAIDI Aniouta représentante légale de Mme HAMIED Sohane, Reçu votre courriel, lu, pris note, un membre de la CDA assistera Sohane à la CDD.
- Monsieur KHARMACHE Rayane, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Madame GUELEN Nathali, Reçu votre courriel, lu, pris note,
- Madame HOORNAERT Vincent, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- Monsieur FABRE Jérôme, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur MERICHE Mohamed, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur YAMLOUNI Noaman, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur FATNASSI Balir, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur EL FIGHA Aziz, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis à la commission des terrains
- Monsieur SAÏDI Essam, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur HAMNACHE Sidi Mohamed, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis service comptabilité
- Monsieur DESOLA Cédric, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- Monsieur AUBERT Anthony, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur DGHOUGHY Hicham, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur IKAN Moussa, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur ALOUAD HAMED Hakim, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur YAHIA BENATTIA Zinédine, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur BOUKROUNE Ahmed, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur CHERGUIA Ahmed, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur HMIMSA Djibril, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais
- Monsieur HAKIMI Abderrahmane, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur M'HAYA Omar, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur MOLLA Kenzo, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur DE CASTRO SILVA Ely, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur AGBI Aziz, Reçu votre courriel, lu, pris note, il vous appartiendra de nous fournir un certificat de reprise.

COURRIERS LIGUE :

- SERVICE COMPETITIONS, Reçu votre courriel concernant le dossier arbitre BC Isle
- CTRA, Reçu votre courriel concernant le l'état de renouvellement des formés FIA, ainsi que des arbitres, remerciements
- CTRA, Reçu votre courriel les modalités de reprise de l'arbitrage pour un arbitre de Ligue, remerciements
- SERVICE COMPETITIONS, Reçu votre courriel concernant les désignations du 29 septembre
- SERVICE INFORMATIQUE, Reçu votre courriel concernant la fiche individu d'un licencié arrivant d'un autre district, lu, pris note remerciement

COURRIERS DISTRICT

- SECRETARIAT, Reçu votre courriel concernant les convocations, remerciements
- COMMISSION LICENCES A POINTS, Reçu votre courriel, lu, pris note

- **GRAND VAUCLUSE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel concernant le report des matchs en U 14D 2 Val Durance - FC Tarascon et U 15 brassage D2 / D3 Stade Cabanais - FC Tarascon à une date ultérieure, lu, pris note
- **GRAND VAUCLUSE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel concernant le report de la rencontre du samedi 28 septembre 2020 4U 19D de SC Caromb / Ventoux Sud à une date ultérieure, lu pris note.
- **GRAND VAUCLUSE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel concernant le report de la rencontre District D3 poule B à une date ultérieure, lu pris note.
- **GRAND VAUCLUSE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel concernant la modification d'horaire de la rencontre U 17 D2 à 12h15, lu pris note.

COURRIERS CLUBS

- **F.C. CHEVAL BLANC**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- **NYONS F.C.**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **ST. MAILLANAIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **F.C. ALPILLES**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **FC. DENTELLES**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- **A.C. VEDENE LE PONTET**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **FC. VILLENEUVE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- **U.S. RENAISSANCE PERTUIS**, Reçu vos félicitations concernant la prestation de Monsieur Gianni Eymeri lors du match U16 D1, transmis à l'intéressé, la CDA vous remercie de ce retour
- **ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, un mail a été adressé à l'intéressé.
- **FC. TRAVAILLAN**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **SP.C. CAROMBAIS**, Reçu votre courriel concernant votre demande d'intervention de M. Mourabit Adil pour une après-midi de sensibilisation à l'arbitrage, suite vous sera donnée dans les meilleurs délais.
- **U.S. TOURAINE**, Reçu votre courriel votre licence à points, lu, pris note
- **F.C. CHEVAL BLANC & R.C. PROVENCE**, Reçu votre courriel concernant la modification de la rencontre en U13, la CDA rappelle que toute modification de rencontre tardive pourrait ne pas être couverte par des arbitres officiels si tel était le cas. Lu, pris note
- **J.S. VISANNAISE**, Reçu votre courriel votre licence à points, lu, pris note
- **ARC CAVAILLON FOOT**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais
- **F.C. CHEVAL BLANC**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **COMETE S. SARRIANS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par téléphone
- **O. EYRAGUAIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **A.C. VEDENE LE PONTET**, Reçu votre courriel concernant l'organisation du foot animation du samedi 28 septembre 2024, lu, pris note,
- **ETOILE D'AUBUNE**, Reçu votre courriel concernant les modifications pour le parcours accession poule 3 journée 2, lu, pris note,
- **AVS BEDARRIDAI**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail

COURRIERS DIVERS

- **Mme MAILLARD Margot**, Reçu votre courriel concernant le kit de communication de la 3e édition de la Coupe de France des arbitres la poste, lu, pris note, remerciements

Questions diverses :

Pour toute demande de tutorat, merci d'adresser une candidature à la CDA

Le Président lève la séance à 22h15

Réunion du Mardi 24 Septembre 2024

Présents : Ms. Jean Daniel COLLEMAN (Président), Akim BEN AÏSSA, BEN MALEM Mohamed, Fouad BOUAISS, Mohamed EZKIYOUH, Chaïb KINNOUS, Rafik LOUNISSA, Rayan MASSOUAB, Emile ROUIRE, Mme Leïla ZAKARIA

Assistent : M. Adil MOURABIT

Excusés : Mme Sabah BADJI, M. Loïc DE CASTRO SILVA, MAKHECHOUCHE Youssef,

Reçus : Ms. LACHACHTI Sébastien, BELHADRI

Visio : M. Mourad ZEGHLI

PROCHAINE CDA MARDI 01 OCTOBRE 2024 18h30

DIVERS RAPPELS

ARBITRES :

RAPPEL LE SEUL ET UNIQUE NUMERO DES CONTRAIREMENTS EST : 06 73 86 35 55

- 5) **Nous rappelons à l'ensemble des arbitres qu'il n'y a pas de prolongations pour les matchs « coupes jeunes* et seniors* » et que le nombre de tirs au but devant être effectués est de 5.**
- 6) **Tout dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match (papier ou FMI) doit être présent sur le banc de touche. Nous demandons aux arbitres la plus grande vigilance en effectuant un contrôle identitaire des personnes inscrites et faire un rapport en cas d'absence de l'une d'entre elle.**

CLUBS :

Pour une gestion optimale des désignations, nous demandons aux clubs désirant un report de match d'avertir le District & la CDA au minimum 15 jours à l'avance

Nous vous remercions de votre compréhension.

CLUBS ET AUX ARBITRES :

Rappel du règlement intérieur de la commission des arbitres, Article 14 : Critères de classements, alinéa 8.

Le test physique sera un test TAISA pour les centraux et un test ARIET pour les assistants (temps à définir en début de chaque saison en fonction des critères fixés par la Fédération) sera à valider ou pas. Ces tests sont obligatoires pour les Arbitres officiant pour des matchs sur terrain pelouse ou synthétique. Les Arbitres devront s'organiser pour se libérer de toute contrainte professionnelle ou familiale (hors cas de force majeure) afin d'y participer soit lors des stages estivaux de leur catégorie ou lors d'une des dates de rattrapage. La distance à parcourir sera variable en fonction de la catégorie de l'arbitre. En cas d'échec au test physique l'arbitre arbitrera dans les catégories inférieures jusqu'à la réussite à un des deux rattrapages. L'arbitre classé en D4 ne pourra pas prétendre à une accession en fin de saison. (Le règlement spécifique du test physique sera rappelé avant chaque départ du test). Tout arbitre ne s'étant pas présenté au test physique, pour quelque raison que ce soit, y compris médicale, ne sera pas désigné jusqu'à la prochaine session de rattrapage. En cas de production d'un certificat médical d'inaptitude, l'arbitre se devra de fournir obligatoirement un certificat de reprise.

Les arbitres Assistant n'ayant pas satisfait aux exigences du test ARIET, ne pourront officier en qualité d'arbitre centrale lors des rencontres de jeunes.

A ce jour, 15 arbitres ne se sont pas présentés aux différentes dates de rattrapage, ils ne pourront donc pas officier cette saison et par conséquent ne re présenteront pas leur club au regard des statuts de l'arbitrage.

Lecture et approbation PV du 17 septembre 2024

- PV approuvé à l'unanimité

COURRIERS OFFICIELS :

- Monsieur MERICHE Mohamed, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été donnée par mail
- Monsieur DJELASSI Sofiane, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur RAHOUNI Hamza, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur EL HARANE Mohamed Walid, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur HANTLAOUI Mohamed, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur BOUCHENTOUF Mansour, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur JAMALI Youssef, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur BENMOUFFOK Djelloul, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur BOUBKARI Abid, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur EI FIGHA Aziz, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur OUADI Garchi, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur BOURAKA Jaouad, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur MRIOUAH Chadi, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA vous souhaite un prompt rétablissement
- Monsieur MICHALAK Léo, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur EL KADI Nawfal, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur LACHACHTI Sébastien, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur MOUSSA Houmadi, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur ANTOINE Marc, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur LABIDI Rached, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur PALISSE Julien, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur POPESCU Cyril, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur KACI Sami, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur EL HASSOUNI Nordine, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur BELHADRI Yanis, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur RAHIH Adam, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur MICHALAK Léo, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Monsieur BOUYADMAREN Ez Eddine, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur EL OUARYAGHLY Soufian, Reçu vos remerciements concernant l'accueil et l'accompagnement du club de Val Durance, lu, pris note, transmis.
- Monsieur MERZOUG Ilias, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Madame HAMIED Sohane, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Monsieur BOUHLAL Mourad, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur COLOMBO Stéphan, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur YAMLOUNI Noaman, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur IKAN Mohamed, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur EL AFOUI Abdelmajid, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur AGBI Aziz, Reçu votre courriel, lu, pris note

COURRIERS LIGUE :

- SERVICE COMPETITIONS, Reçu votre courriel concernant le 1^{er} tour de la coupe nationale Futsal, lu, pris note
- SECRETARIAT CRA, Reçu votre courriel suite remerciements CDA pour la formation du 21/09/2024, lu, pris note, remerciements
- SECRETARIAT CRA, Reçu votre courriel concernant les rapports des officiels, lu, pris note, transmis
- COMMISSION DISCIPLINE, Reçu votre l'absence de rapports en U18 R1 & U14 R1, lu, pris note, la CDA a transmis aux arbitres concernés
- SERVICE COMPETITIONS, Reçu votre courriel concernant le dossier médical d'un arbitre, lu, pris note, remerciements
- SECRETARIAT CRA, Reçu votre courriel en réponse pour la mise à disposition arbitres District en R2, lu, pris note.
- IR2F, Reçu votre courriel, lu, pris note
- SERVICE COMPETITIONS, Reçu votre courriel concernant les désignations des 5 et 6 octobre, lu pris note, remerciements.

COURRIERS DISTRICT :

- SERVICE COMPETITIONS, Reçu votre courriel, lu, pris note,
- SERVICE COMPETITIONS, Reçu votre courriel concernant les dossiers médicaux, lu, pris note
- DIRECTEUR ADMINISTRATIF, Reçu votre courriel concernant la fermeture de la salle du Mont Ventoux, lu, pris note

- **SERVICE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel concernant l'état de la licence d'un arbitre, lu, pris note, la CDA lui a apporté une réponse, remerciement
- **COMMISSION LICENCES A POINTS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA lui a apporté une réponse, remerciement
- **SERVICE COMPTABILITE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, remerciements
- **SERVICE COMPETITIONS**, Reçu PV CDA du 17/09/2024, lu, pris note, transmis, remerciements
- **SECRETARIAT**, Reçu votre courriel concernant le report de la rencontre U13, lu, pris note, transmis, remerciements
- **SECRETARIAT**, Reçu votre courriel concernant la réservation du terrain pour le dernier test physique, lu, pris note, remerciements
- **CONSEILLERE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible

COURRIERS CLUBS :

- **F.A. VAL DURANCE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- **CAVIGAL NICE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **SP.O. MORNASSIEN**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **TRAVAILLAN FC**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **US SAINT SATURNINOISE**, Reçu vos félicitations concernant la prestation de Monsieur IKAN Moussa, lu, pris note, transmis, remerciements.
- **US PERTUIS RENAISSANCE**, Reçu vos félicitations concernant la prestation de Monsieur MOKADMI Amir, lu, pris note, transmis, remerciements.
- **AC VEDENE LA PONTET**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **DENTELLES F.C.**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **ST DIDIER ESP. PERNOISE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail.
- **A.C.S. MORIERES**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- **CALAVON F.C.**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail

COURRIERS DIVERS :

- **FFF DA**, Reçu votre courriel concernant le lancement de la 3e édition de la Coupe de France des arbitres la poste, lu, pris note.
- **PARENT JOUEUR DE CALAVON**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse a été apportée au club de Calavon.

[Pour toute demande de tutorat, merci d'adresser une candidature à la CDA](#)

Le Président lève la séance à 22h15